

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – PRESTATIONS DE SERVICE
Applicables à compter du 01-01-2025

Article 1 - OBJET

Les conditions générales de vente de prestations de services décrites ci-après, et dénommées CGPS, détaillent les droits et obligations de EC2E (« Prestataire ») et de son Client professionnel (« Client ») dans le cadre de la vente de prestations de service, notamment : formation, paramétrage de produits sur site client, étude spécifique nécessitant un déplacement sur site client, abonnement et reconduction d'abonnement, développement de fonctionnalités informatiques. Le Client est censé en avoir pris connaissance et les avoir acceptées inconditionnellement, toute commande acceptée par le Prestataire impliquant l'adhésion par le Client aux présentes CGPS. Sauf autorisation écrite de la part d'un signataire dûment habilité par le Prestataire, et à défaut de contrat spécifique conclu entre le Prestataire et son Client, aucune autre condition (et notamment les conditions générales d'achat du Client) ne sera applicable par le Prestataire.

Les présentes CGPS sont communiquées à tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande auprès du Prestataire dans les délais légaux.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'apporter aux CGPS toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Article 2 – DEVIS ET TARIFS

Préalablement à l'exécution de la prestation, le Prestataire remet un devis gratuit au Client. Le devis comporte les caractéristiques essentielles du ou des services. Chaque devis est susceptible de contenir des conditions de mise en œuvre particulières, au regard des informations fournies par le Client pour l'exécution des prestations.

Les prix des services sont libellés en euros et s'entendent toujours hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable le jour de la commande. Les présentes conditions ne concernent que les prestations effectuées en France pour des clients situés sur le territoire français. Pour toute prestation effectuée hors de France, ou pour un client situé hors de France, il convient de le signaler pour obtenir un devis spécifique.

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, après information préalable au Client. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif. Toutefois, le Prestataire s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Toute commande doit représenter une valeur minimum de 80 € HT. Dans le cas contraire, des frais administratifs seront ajoutés afin d'atteindre ce minimum de facturation (HT). Le Client en sera informé à réception de la confirmation de commande.

Article 3 – TRAITEMENT DES COMMANDES

3.1 – Toute commande Client sera saisie sous le système informatique du Prestataire. La commande comportera les données suivantes :

- N° devis de référence du Prestataire correspondant à la commande, si fourni
- N° de commande du Client
- Coordonnées de facturation
- Le code article du service et sa désignation
- La quantité commandée
- Le tarif unitaire d'achat
- Le montant total de la commande HT
- Le nom de l'utilisateur du service vendu, le cas échéant.

Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire. Le Prestataire s'engage à répondre au Client dans un délai maximum de 5 jours ouvrés avec confirmation du délai d'exécution, en cas de l'acceptation de la commande.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler la commande ou d'en suspendre l'exécution si des renseignements techniques ou commerciaux indispensables à sa réalisation n'étaient pas fournis par le Client en temps voulu.

3.2 – CAS PARTICULIER : COMMANDE EN LIGNE SUR LE SITE www.wi-store.fr

Toute commande Client sera automatiquement générée dans le système informatique du Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler la commande ou d'en suspendre l'exécution si des renseignements techniques ou commerciaux indispensables à sa réalisation n'étaient pas fournis par le Client en temps voulu.

3.3 – MODIFICATION ET ANNULATION DE COMMANDE

Modification de commande : Toute modification de commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par le Prestataire sans accord écrit des deux parties, dans la limite des possibilités du Prestataire et après un éventuel ajustement du prix. En cas de modification de la commande par le Client, le Prestataire sera délié des délais convenus pour son exécution.

Annulation de commande : Toute annulation de commande de la part du Client devra être notifiée dans un délai maximum de 7 jours ouvrés et devra faire l'objet d'une validation écrite du Prestataire.

Article 4 – EXECUTION DE LA PRESTATION

4.1 Les prestations sont exécutées selon les conditions de lieu et de délai mentionnées dans le devis.

Le délai d'exécution de la prestation figurant dans une commande n'est donné qu'à titre indicatif. Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des services.

Le Prestataire s'efforce de respecter le délai indiqué à l'acceptation de la commande. Néanmoins, le Prestataire ne pourra pas être tenu responsable des retards liés en cas de force majeure ou en cas de circonstances hors de son contrôle ou imputables au Client telles que: le non-respect par le Client des conditions de paiement et de versement des acomptes, l'absence de fourniture à temps des spécifications techniques par le Client, le retard du Client dans les études ou travaux préparatoires, les événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant le fonctionnement normal du Prestataire ou son approvisionnement en composants, en énergie ou en matières premières, sans que cette liste soit limitative.

Les retards dans la réalisation de la prestation ne pourront pas donner lieu au profit du Client à :

- l'allocation de dommages et intérêts ou de pénalité ou indemnité quelconque
- l'annulation de la commande.

Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux des Clients sont inopposables au Prestataire.

4.2 Abonnements

Dans le cas d'une commande d'un produit avec abonnement de communication 4G (ou réseau cellulaire), le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la qualité du réseau présent chez le Client utilisateur de l'abonnement ; un réseau insuffisant ou instable peut perturber la bonne exploitation des produits du Prestataire.

Les abonnements de communication sont déclenchés à compter de la date d'émission de la facture et sont facturés en une seule fois pour la période entière. L'arrêt de l'abonnement, à l'initiative du Client, avant la date de l'échéance, ne peut donner lieu à un remboursement. L'abonnement prend fin à la date d'échéance précisée sur la facture, sauf dans le cas d'une reconduction.

Conditions de reconduction : l'abonnement ne fait pas l'objet d'une reconduction tacite. Un devis de reconduction est fourni avant échéance de la période et pour une nouvelle période de 12 mois minimum. Les conditions commerciales peuvent être différentes des conditions établies lors de l'abonnement initial, notamment lorsque les durées de renouvellement est différente de la durée initiale. Un devis de reconduction non validé suspend automatiquement l'abonnement. Toutefois, la suspension de l'abonnement n'empêche pas l'utilisation du produit concerné : elle empêche uniquement la transmission de nouvelles données (à titre d'exemple : pas de nouvel utilisateur dans un boîtier de contrôle d'accès ou pas d'informations sur les paiements réalisés disponibles sur la plateforme Wi-Line). Cas particulier de l'abonnement pour terminal carte bancaire : le non renouvellement de l'abonnement rendra le produit non utilisable.

4.3 Réclamations et réserves

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 5 (cinq) jours ouvrés à compter du début de la fourniture des prestations pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

D.CGPS_MANUT_202501

CONTACT@EC2E.COM - WWW.EC2E.COM

4 boulevard Napoléon 1^{er} • ZAC du pont des Rayons • 95290 L'ISLE-ADAM • Tél : +33 (0)1 83 02 02 02 • Code APE 2790Z
SAS au capital de 1 600 000 € • RCS Pontoise B 312 517 071 • N° Intracom FR 53 312 517 071 • SIRET 312 517 071 000 48

Le Prestataire remboursera ou rectifiera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les prestations dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Article 5 – CONDITIONS DE RÉGLEMENT

5.1 – Acompte

Toute commande peut donner lieu au versement d'un acompte, dont le montant est précisé dans l'accusé réception de commande. Le solde du prix est payable conformément aux conditions de paiement habituelles, précisées ci-dessous. Hors cas de force majeure, toute annulation de la commande par le Client intervenant plus de 10 (dix) jours après réception par le Prestataire de la commande initiale, ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte.

5.2 - Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5.3 - Modalités de règlement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire;

Les conditions de règlement habituelles sont 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, sauf si un autre délai spécifique est mentionné sur l'accusé de réception de commande.

5.4 - Retard de paiement

Des retards de paiement réguliers entraîneront une révision des conditions de paiement à un règlement plein et entier à validation de commande.

Par ailleurs, en cas de défaut de paiement après les délais de paiement applicables, le Client doit verser au Prestataire une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du Client.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Le Prestataire pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant, sur présentation des justificatifs.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, le Prestataire se réserve la faculté de suspendre ses obligations concernant les prestations visées par le retard ainsi que toutes les prestations en cours jusqu'à complet règlement des sommes restant dues par le Client.

Article 6 - FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Dans de telles circonstances, le Prestataire préviendra le Client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le Prestataire et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de soixante (60) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de prestation conclu par le Prestataire et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de prestations.

Article 7 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE – GARANTIE

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdites prestations à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 14 (quatorze) jours à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les prestations jugées défectueuses.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour les prestations en question.

Article 8 – DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des prestations au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, pour les États-Unis conformément à la décision d'adéquation de la Commission européenne du 10 juillet 2023 constatant que les États-Unis assurent un niveau de protection équivalent à celui de l'UE, adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : traitement@ec2e.com. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation à l'adresse email suivante : dpo@ec2e.com.

Article 10 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

À défaut de résolution amiable qui sera prioritairement recherchée, tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente sera porté devant le Tribunal de commerce de Pontoise, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 11 – RENONCIATION

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'un des quelconques articles des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes articles.